



RAPPORT DE PRESENTATION
DU BUDGET PRIMITIF 2022

SOMMAIRE

Préambule

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|--------|
| 1. Les dépenses réelles de fonctionnement | page 4 |
| 2. Les recettes réelles de fonctionnement | page 7 |

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

- | | |
|--|---------|
| 1. Les dépenses réelles d'investissement | page 10 |
| 2. Les recettes réelles d'investissement | page 12 |

III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

page 13

Préambule

Les arbitrages des propositions budgétaires réalisés au mois de janvier 2022 ont abouti au Budget Primitif de l'exercice 2022 présenté dans ce rapport.

Les grands axes de la stratégie financière 2022 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 08 mars 2022 et présentés à la 4^{ième} commission le 28 mars 2022.

Il a été retenu les grandes orientations suivantes :

- Taux d'imposition communaux inchangés : 0 % d'augmentation,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement en adéquation avec les ressources de la Ville,
- Soutien au tissu associatif local, moteur de l'activité économique, culturelle, sociale et sportive de la Ville à travers la progression du montant alloué aux subventions,
- Maintien d'un niveau d'épargne suffisant pour préserver nos marges de manœuvre,
- Poursuite des investissements avec un programme d'équipements portés à près de 28 M€,
- Optimisation de la gestion des emprunts et de la dette : pas de recours à l'emprunt en 2022 et encours en diminution,

Aussi, le Budget Primitif pour l'exercice 2022 présenté ci-après respecte ces grandes orientations.

Conçu dans un environnement économique instable marqué par des incertitudes à la fois économiques et politiques qui voit la commune privée de plusieurs de ses ressources (notamment diminution des subventions des partenaires institutionnels, fluctuation du prélèvement sur les produits des jeux du Casino et de la taxe additionnelle au droit de mutation), ce budget se veut réaliste et prudent.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections : Fonctionnement et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section de fonctionnement et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section.

Le Budget Primitif pour l'exercice 2022 de la Ville, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 148 944 944,71 € qui se répartit de la façon suivante :

Section de fonctionnement	97 675 387,18 €	65,6%
Section d'investissement	51 269 557,53 €	34,4%
Total	148 944 944,71 €	100,0%

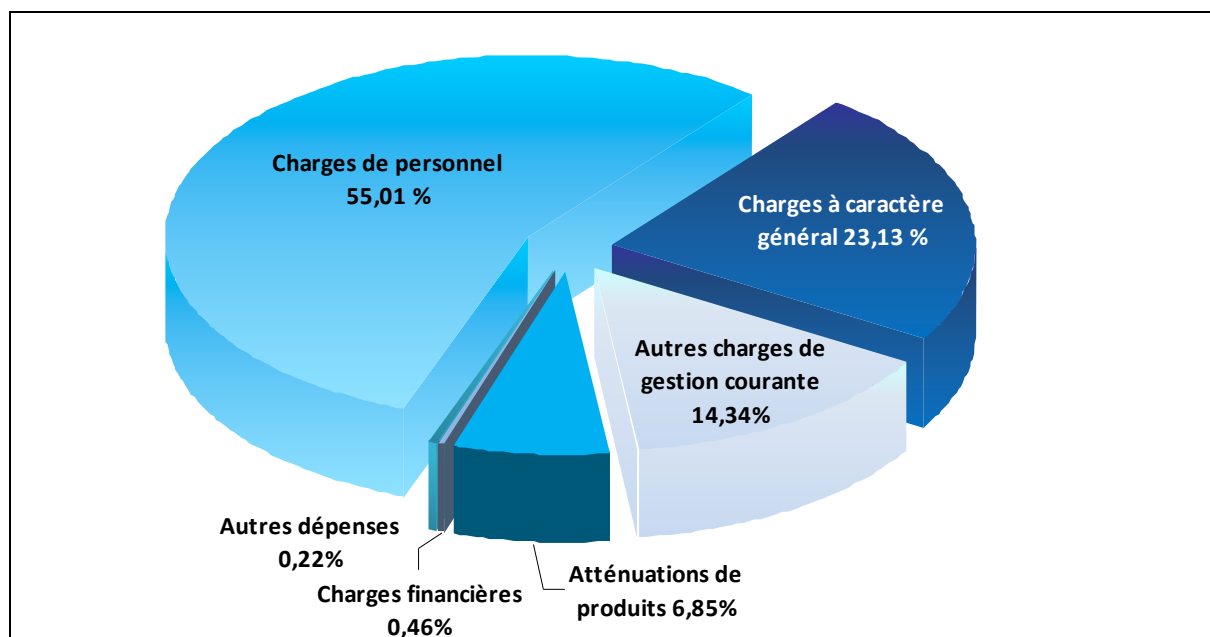
Par ailleurs, dans l'optique d'une gestion la plus optimale possible, la Ville procédera à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 dès le vote du budget primitif 2022.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Face aux multiples incertitudes à la fois internationales, nationales et locales, le budget communal 2022, en adéquation avec les objectifs de la loi de finances 2022, mettra de nouveau la priorité sur la maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement, l'optimisation de nos recettes et le maintien d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des projets communaux d'investissements.

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 s'établit à + 3,1 % par rapport au budget primitif 2021.



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2021 :

Chap.	Libellé	BP 2021	BP 2022	Variation	%
011	Charges à caractère général	12 975 783,00	15 855 367,00	2 880 584,00	22,2%
012	Charges de personnel	37 550 989,00	37 710 668,00	159 679,00	0,4%
014	Atténuation de produits	4 655 391,00	4 695 817,00	40 426,00	0,9%
65	Autres charges de gestion courante	9 963 869,00	9 828 277,00	-135 592,00	-1,4%
66	Charges financières	361 000,00	315 000,00	-46 000,00	-12,7%
67	Charges exceptionnelles	159 368,00	52 514,00	-106 854,00	-67,0%
68	Dotations aux amortissements et provisions	455 000,00	100 000,00	-355 000,00	-78,0%
022	Dépenses imprévues	368 258,00	0,00	-368 258,00	SO
	Dépenses réelles de fonctionnement	66 489 658,00	68 558 643,00	2 068 985,00	3,1%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Ce chapitre représente 23,13 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public.

Les charges à caractère général progressent de + 2 880 584 € par rapport au Budget Primitif 2021.

Cette évolution est majoritairement imputable à la flambée des coûts de l'énergie.

De fait, les prévisions budgétaires pour les postes de dépenses « Energie – compte 60612 » et « Combustibles – compte 60621 » augmentent de + 1 811 460 € par rapport au Budget Primitif 2021.

- les charges de personnel

Les charges de personnel, soit 55,01 % des dépenses réelles de fonctionnement, ne progresseront que de + 0,4 % en 2022 par rapport au Budget Primitif 2021, soit + 159 679 €.

Cette hausse très limitée est due à la mise en œuvre d'une politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale notamment :

- par le non remplacement systématique des postes lors d'un départ en retraite,
- par la maîtrise du recours aux heures supplémentaires,
- par la rationalisation des embauches saisonnières.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Ce chapitre n'enregistre pas de variation importante suite aux notifications du montant du prélèvement 2022 au titre de la loi SRU et de l'attribution de compensation consécutive au nouveau pacte financier et fiscal.

- les autres charges de gestion courante

En 2022, les autres charges de gestion courante représentent 14,34 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 9 828 277 €, soit une variation de – 1,4 % par rapport au Budget Primitif 2021.

Ce poste enregistre les dépenses réalisées par la Ville au titre de la coopération intercommunale (cotisations et participations aux différents syndicats) ainsi que les subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux.

Les principales variations sur ce chapitre sont :

- la diminution de la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 5 600 000 € en 2022 (- 400 000 €) à la suite de la perception par le CCAS d'une recette de 400 000 € précédemment encaissée par la commune,
- la revalorisation de la subvention d'équilibre versée à la Caisse des Ecoles (+ 95 000 €),
- la poursuite de la politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée de 2 896 480 € en 2022 soit en hausse de + 106 011 € par rapport au budget primitif 2021.
- les charges financières

En 2022, les charges financières ne représentent plus que 0,46 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 315 000 €, soit une baisse de 12,7 % par rapport au Budget Primitif 2021.

Ce poste, qui enregistre les intérêts de la dette pour l'exercice en cours et le solde des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus), fera l'objet d'une étude plus développée dans le chapitre « Gestion de la Dette et de la Trésorerie ».

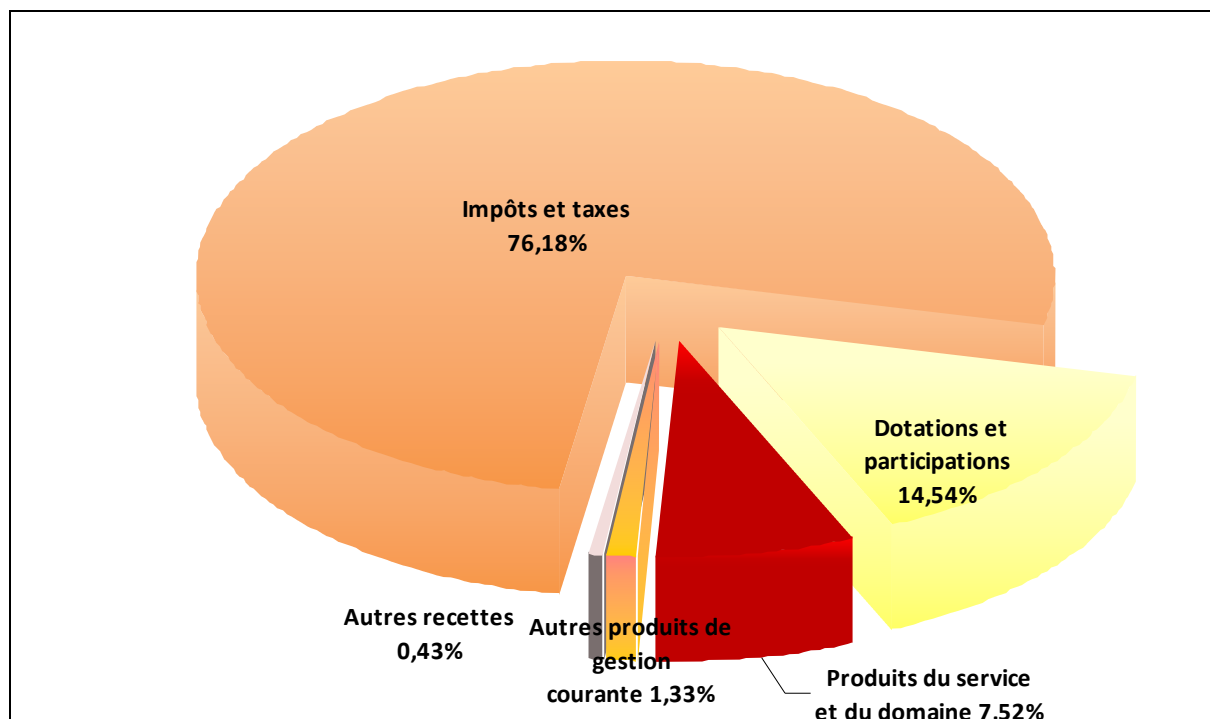
- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 52 514 €,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 100 000 €.

2. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles totales de fonctionnement pour l'année 2022 s'établissent à 75 837 283 €.



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au Budget Primitif 2021 :

Chap	Libellé	BP 2021	BP 2022	Evolution BP	%
013	Atténuations de charges	45 000,00	324 407,00	279 407,00	620,9%
70	Produits des services du domaine	5 843 424,00	5 701 725,00	-141 699,00	-2,4%
73	Impôts et taxes	55 345 005,00	1 902 815,00	2 430 032,00	4,4%
731	Fiscalité locale		55 872 222,00		
74	Dotations, subventions, participation	11 829 391,00	11 024 297,00	-805 094,00	-6,8%
75	Autres produits de gestion courante	1 268 536,00	1 011 817,00	-256 719,00	-20,2%
77	Produits exceptionnels	119 222,00	0,00	-119 222,00	-100,0%
78	Reprises sur amortissements et provisions		0,00		
Recettes réelles de fonctionnement		74 450 578,00	75 837 283,00	1 386 705,00	1,9%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales (chapitres 731 et 73) représentent 76,18 % des recettes réelles de fonctionnement.

Suivant leurs origines, on distingue les ressources issues de la fiscalité locale et celles issues de fiscalité indirecte. En 2022, l'ensemble des ressources fiscales de la Ville représenteront 57 775 037 €.

- Fiscalité locale

Ce nouveau chapitre issu de la nouvelle nomenclature comptable M57 enregistre notamment les postes de recettes suivants :

- Impôts directs locaux : 48 086 437 € en hausse de + 4,99 % suite à la revalorisation des bases fiscales de + 3,4 % décidée par la loi de Finances et l'augmentation physiques des bases fiscales, les taux d'imposition demeurant inchangés,
- Droits de mutation : 4 500 000 €,
- Prélèvement communal sur le produit des jeux : 930 000 €,
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : 1 400 000 €

- Impôts et taxes

Ce poste comptabilise les recettes relatives à la dotation de solidarité communautaire (486 971 €), au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (915 844 €) et au reversement par l'Etat du prélèvement sur les jeux et paris hippiques (500 000 €).

- Dotations et participations

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la Commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités.

En 2022, l'ensemble des dotations et participations, représentant 14,54 % des recettes réelles de fonctionnement, devrait s'élever à 11 024 297 € soit une baisse de – 805 094 € par rapport au Budget Primitif 2021.

La diminution est due au versement en 2021 d'une participation de l'Etat, non reconduite en 2022, relative aux pertes de recettes sur le domaine public à la suite de la crise sanitaire.

Les autres principaux produits attendus sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement (estimée): 6 705 917 €, soit – 34 119 €,
- Dotations de compensation : 318 937 €, soit + 190 774 €,
- Subventions et participations : 2 056 224 €, soit – 261 401 €.

- Produits du service et du domaine

Le produit des services et du domaine enregistre les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetièrre, redevances du centre de loisirs, de la restauration scolaire, de la médiathèque, droits d'entrée Piscine, droit d'occupation du domaine public, remboursement du personnel mis à disposition de la métropole,...) et représente 7,52 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble de ces recettes devrait s'élever à un montant de 5 701 725 €, soit une diminution de - 2,4 % par rapport au Budget Primitif 2021.

Il conviendra de préciser qu'il s'agit de diminutions par rapport au budget précédent qui n'avait pas encore intégré l'impact prolongé de la crise sanitaire. Les estimations inscrites sur le budget primitif 2022 intègrent les réalisations 2021 et de la reprise des activités post-Covid.

- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représenteront en 2022 un montant de 1 011 817 € et sont constitués principalement par des produits issus de la location des immeubles et des salles municipales pour un montant de 934 217 €, soit -12 962 € par rapport au budget primitif 2021.

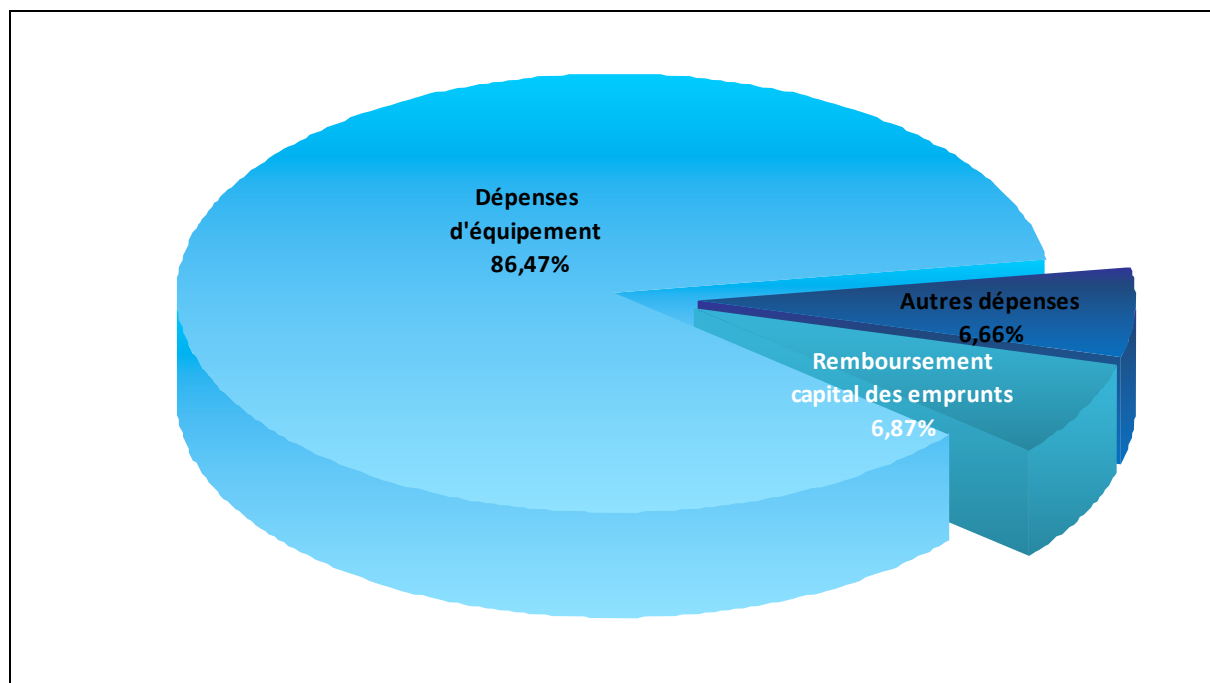
- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de produits qui correspondent au remboursement par les agents de leur quote-part des chèques déjeuners.

Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement de 19 049 082 € pourra être effectué au profit de la section d'investissement pour le financement du programme d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations et projets qui ont pour effet d'enrichir le patrimoine de la Ville.



1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2022 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions, les opérations faites par VAD et le remboursement de la dette.

En 2022, la municipalité poursuivra son programme d'investissement conçu pour apporter toujours plus de qualité de vie aux Hyèrois et développer l'attractivité touristique de la Ville.

Ainsi, un montant de 33 403 638 € de dépenses réelles d'investissement est inscrit au Budget Primitif 2022 dont 28 885 122 € d'équipement brut.

En maintenant ces efforts d'investissement au-delà des dépenses d'équipement récurrentes la municipalité démontre sa volonté d'œuvrer pour le devenir de la commune, notamment à travers un programme de rénovation énergétique, et de ses habitants tout en soutenant le tissu économique local dans cette période instable.

- Les études et projets structurants

Réalisées à partir d'une programmation pluriannuelle d'optimisation du patrimoine, ces dépenses d'investissement sont la traduction de la volonté municipale d'offrir des équipements de service public toujours performants et en adéquation avec les besoins et attentes des habitants.

Ces dépenses s'élèvent à 14 235 098 € et comprennent les opérations suivantes notamment financés par l'attribution de compensation :

- Avenues De Gaulle, Gambetta et Iles d'Or,
- Rue Hippodrome et Claude Durant,
- Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Place du Bouchon à l'Aiguade,
- Place du Jeu de Boule à la Capte,
- Avenue Jean Natte Sud,
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification de la fontaine Godillot,
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'entrée du site Olbia,
- Maîtrise d'œuvre pour la colline du Château et la Tour des Templiers,
- Restauration des remparts,
- Études pour la requalification rue des capucines,
- Études pour la requalification grotte des fées (Costebelle),
- Etudes pour l'Eglise anglicane,
- Équipements publics Vieille Ville.

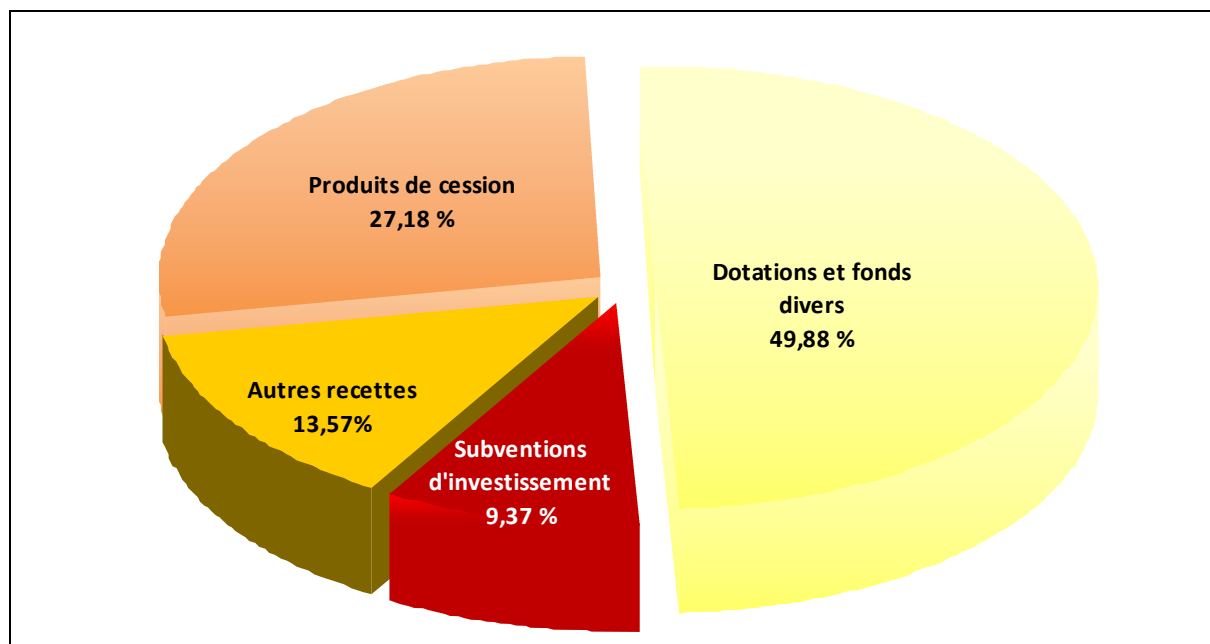
- Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine

Ces dépenses s'élèvent à 14 650 024 € et comprennent notamment :

- Création d'un réfectoire à l'Ecole de l'Almanarre,
- Travaux stade André Vèran,
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine,
- Mise en accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite,
- Travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- Mise en conformité du château d'eau du Levant,
- Création de la Maison France Services au Val des Rougières,
- Aménagement d'un logement de fonction pour un médecin sur l'île de Port Cros
- Bâtiments administratifs et scolaires, amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,

2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, ...) et de subventions d'investissement s'élèvent à un montant de 18 895 910,18 €.



- Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement (Montant F.C.T.V.A. = Coût investissement T.T.C. 2021 x 16,404 %). Le montant à percevoir pour l'année 2022 est estimé à 1 300 000 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est estimé à 350 000 € en 2022.
- Les produits de cession dont le montant est évalué à 5 135 000 €.

- Les subventions d'investissement

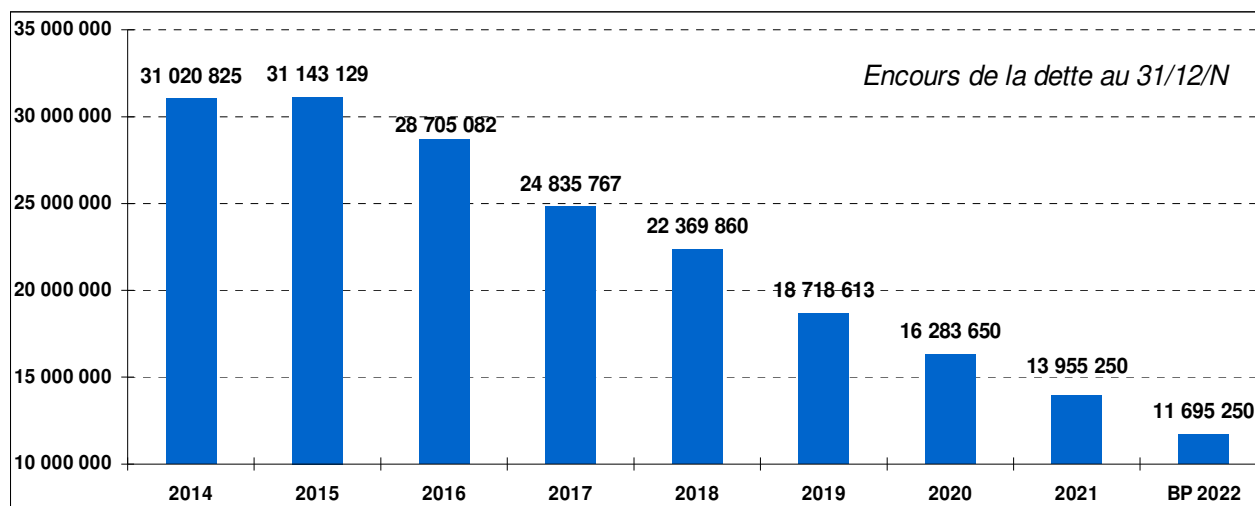
Le montant total des subventions d'investissement attendues en 2022 s'élève à 1 769 838 € et comprend notamment 900 000 € du Conseil Départemental du VAR au titre de la programmation annuelle,

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2022 grâce à un autofinancement d'un montant de 19 049 802 € permettant le financement des investissements.

III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

En 2022 aucun emprunt ne sera souscrit pour permettre le financement du programme d'investissement. La commune fera intégralement appel à des ressources propres et des subventions des partenaires et mobilisera son épargne.

Aussi, dans la continuité des années précédentes, l'encours de la dette continuera à diminuer en 2022.



En effet, la commune remboursera un montant de 2 260 000 € de remboursement de capital et l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2022 à 11 695 250 €.

L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2021-2022 est la suivante :

	2021	2022
Intérêts	361 000 €	340 000 €
Capital	2 353 000 €	2 260 000 €
Annuité	2 714 000 €	2 600 000 €

La capacité de désendettement s'établira alors à 1,60 an en 2022 contre 1,03 an en 2021 du fait de la baisse de l'épargne brute.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)